



**PRÉFET  
DES ARDENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction départementale des  
territoires

Service environnement

Unité biodiversité-forêt-chasse

Affaire suivie par : Nathalie DEVULDER  
Tel : 03 51 16 51 82

Charleville-Mézières, le 12 décembre 2022

**Synthèse des observations du public  
relatives au projet d'arrêté préfectoral définissant les secteurs dans lesquels la présence  
du castor d'Eurasie est avérée dans le département des Ardennes et réglementant l'usage  
des pièges de catégorie 2 pour l'année 2022-2023**

Le projet d'arrêté préfectoral, définissant les secteurs dans lesquels la présence du castor d'Eurasie est avérée dans le département des Ardennes et réglementant l'usage des pièges de catégorie 2 pour l'année 2022-2023, a fait l'objet d'une consultation du public du 9 au 30 novembre 2022 via une mise en ligne sur le site internet de la préfecture des Ardennes.

**Au cours de cette période de consultation en ligne sur le site internet des services de l'État des Ardennes, ce projet d'arrêté n'a fait l'objet d'aucune remarque de la part du public.**